

N°DEVECO/2025/86

Département de l'Yonne

Communauté de Communes
du Jovinien

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation :	04 novembre 2025	Nombre de conseillers communautaires
Date d'affichage de la convocation :	04 novembre 2025	Effectif légal : 49 En exercice : 49 Présents : 37 Votants : 47

Séance du 12 novembre 2025

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le 12 novembre deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures trente, Salons de l'Hôtel de Ville, à JOIGNY, sous la présidence de M. Nicolas SORET.

ETAIENT PRESENTS : 37

Mesdames et Messieurs Didier MOREAU, Philippe PETIT, Florence SYLVESTRE, Catherine DECUYPER, Marie-Hélène GOUEDARD, Cyril HAGHEBAERT, Claude SCIBOZ, Christine LEMOINE, Jean-Pierre BARRET, Marc FAYADAT, Patrice CHASSERY, Gérard VERGNAUD, Nicolas SORET, Frédérique COLAS, Richard ZEIGER, Linda GUEDJALI, Mohammed BELKAID, Michèle BARRY, Jean-Yves MESNY, Eric APFFEL, Anne MIELNIK-MEDDAH, Hassan LARIBIA, Elisabeth LEFEVRE, Thierry LEAU, Dorothée BRICOUT, Jacques COURTAT, Laurent CHAT, Éric GALLOIS, Jean-Pierre BAUSSART, Guy BOURRAS, Xavier MARQUIS, Olga LIGAULT, Isabelle CLAUDET, Didier MIGNON, Frédéric MORISOT, Bruno JAN, Jean-Marc GRILLET-AUBERT

ETAIENT ABSENTS : 12 (dont 10 avec pouvoir et 2 sans pouvoir)

1. Evelyne TRESCARTES, pouvoir à Catherine DECUYPER
2. Sébastien DORA, pouvoir à Marie-Hélène GOUEDARD
3. Kévin AUGÉ, pouvoir à Richard ZEIGER
4. Laurence MARCHAND, pouvoir à Nicolas SORET
5. Bernadette MONNIER, pouvoir à Linda GUEDJALI
6. Bernard MORAINÉ, pouvoir à Mohamed BELKAID
7. Céline ROSSIGNEUX-FOUQUEREAU, pouvoir à Jacques COURTAT
8. Francis BOURSIN, pouvoir à Xavier MARQUIS
9. Valérie SUBRENAT, pouvoir à Olga LIGAULT
10. Gilles-Maxime POIBLANC, pouvoir à Jean-Marc GRILLET-AUBERT
11. Guy AVENIA, sans pouvoir
12. Dominique AUBERGER, sans pouvoir

SECRETAIRE DE SEANCE : Linda GUEDJALI

Objet : Autorisation d'ouvertures dominicales pour l'année 2026

DEVECO/2025/86

**Conseil Communautaire du
12 novembre 2025**

OBJET : Autorisation d'ouvertures dominicales pour l'année 2026

Conformément aux dispositions de l'article L3132-26 du code du travail, modifié par la loi n°2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, chaque maire a la possibilité d'autoriser les commerces de détail installés sur le territoire de sa commune à ouvrir jusqu'à 12 dimanches par an.

La liste des dimanches doit être arrêtée avant le 31 décembre, pour l'année suivante. A défaut, il ne sera pas possible d'accorder une dérogation.

VU l'article L3132-26 du code du travail ;

CONSIDÉRANT que lorsque le nombre de ces dimanches excède cinq, la décision du maire est prise après avis conforme de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont la commune est membre. A défaut de délibération dans un délai de deux mois suivant sa saisine, cet avis est réputé favorable ;

CONSIDÉRANT que par courrier en date du 3 novembre 2025, la Communauté de Communes du Jovinien a été saisie par le maire de Joigny afin que le conseil communautaire se prononce.

En effet, après concertation des commerces implantés sur le territoire de la commune de Joigny et concernés par ce dispositif, celui-ci souhaiterait pour l'année 2026 :

Autoriser l'ouverture des 4 dimanches suivants aux commerces relevant des codes APE/NAF 4771 Z et 4751 Z :

- 6, 13, 20 et 27 décembre 2026.

Autoriser l'ouverture des 10 dimanches suivants aux commerces relevant du code APE/NAF 4778 C :

- 12 juillet 2026,
- 1er, 8, 15, 22 et 29 novembre 2026,
- 6, 13, 20 et 27 décembre 2026.

Autoriser l'ouverture des 9 dimanches suivants aux commerces relevant du code APE/NAF 4719 B :

- 1er, 8, 15, 22 et 29 novembre 2026,
- 6, 13, 20 et 27 décembre 2026.

Autoriser l'ouverture des 2 dimanches suivants aux commerces relevant du code APE/NAF 4711 F :

- 20 et 27 décembre 2026.

Autoriser l'ouverture des 3 dimanches suivants aux commerces relevant du code APE/NAF 4711 D :

- 13, 20 et 27 décembre 2026.

Autoriser l'ouverture des 4 dimanches suivants aux commerces relevant du code APE/NAF 4743 Z :

- 29 novembre 2026,
- 6, 13 et 20 décembre 2026.

Autoriser l'ouverture des 5 dimanches suivants aux commerces relevant du code APE/NAF 4959 A :

- 11 janvier 2026
- 29 novembre 2026
- 6, 13 et 20 décembre 2026.

Les commerces de détail ne relevant pas des codes NAF déjà autorisés auparavant à savoir, 4743 Z, 4751 Z, 4771C, 4778 C, 4719 B, 4711 F, 4711 D et 4959 A sont autorisés à ouvrir les 7 dimanches suivants :

- 15, 22 et 29 novembre 2026,
- 6, 13, 20 et 27 décembre 2026.

Par ailleurs, Mobilians Bourgogne-Franche-Comté a adressé à la commune de Joigny (même demande pour la commune de Champlay) une liste de dates auxquelles, les concessionnaires, à la demande des constructeurs automobiles pourraient être contraints d'ouvrir en 2026. Sans dérogation au repos dominical, les concessionnaires automobiles ne pourraient pas ouvrir et ainsi respecter les exigences du constructeur sauf à s'exposer à une sanction de l'inspection du travail en cas de contrôle.

Il est proposé pour l'année 2026 d'autoriser l'ouverture des 5 dimanches suivants aux concessions automobiles :

- 18 janvier 2026,
- 15 mars 2026,
- 14 juin 2026,
- 13 septembre 2026,
- 11 octobre 2026.

VU l'avis du conseil des Maires du 03 novembre 2025 ;

Le conseil communautaire,

Après avoir délibéré,

Pour : 47

Contre : 0

Abstention : 0

-DONNE un avis favorable à la demande de Monsieur le Maire de Joigny,

-AUTORISE le Président, ou son représentant dument habilité, à signer tous actes, arrêtés et décisions se rapportant à ce dossier.

Envoyé en préfecture le 19/11/2025

Reçu en préfecture le 19/11/2025

Publié le 19/11/2025

ID : 089-248900938-20251112-DEVECO_2025_86-DE



Pour copie conforme,
Le Président,

A large, stylized blue ink signature of Nicolas SORET, written over the text 'Le Président' and extending towards the right.

Nicolas SORET



Pour copie conforme,
Le Secrétaire de séance,

A blue ink signature of Linda GUEDJALI, written in a cursive style.

Linda GUEDJALI